

**Municipalité de Rivière-à-Pierre
MRC de Portneuf**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil de cette municipalité tenue au centre communautaire le 2 octobre 2017 à 19h30 sous la présidence de monsieur Jean Mainguy, maire. En plus de monsieur le maire étaient présents : mesdames les conseillères Andrée St-Laurent et Kathleen Thibaudeau et messieurs les conseillers Denis Bouchard, Alain Lavoie et Patrick Delisle.

Mme Pascale Bonin, directrice générale et secrétaire-trésorière y assistait également.

1.1 Mot du maire

Monsieur le maire ouvre la séance et il invite à un moment de réflexion.

2017-10-162

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Mme Andrée St-Laurent
Et résolu à l'unanimité des membres présents

Que l'ordre du jour soit adopté tel que déposé tout en le laissant ouvert.

Adoptée

2017-10-163

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 septembre 2017

Chacun des membres ayant reçu une copie du dit procès-verbal dans les délais prévus, il y a dispense de lecture;

Il est proposé par M. Denis Bouchard
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 septembre 2017 tel que déposé.

Adoptée

1.4 Rapport du maire, des services et des comités.

2017-10-164

Autorisation du paiement des dépenses du mois de septembre 2017

Attendu que la liste des dépenses a été transmise à tous les membres du conseil;

Il est proposé par M. Patrick Delisle
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'approuver la liste des dépenses telle que déposée pour le mois de septembre 2017. La directrice générale est autorisée à procéder au paiement des dépenses y figurant pour un total de 71 149,22 \$.

Adoptée

Tarif de rémunération du personnel électoral

2017-10-165

CONSIDÉRANT QUE le Règlement sur le tarif des rémunérations payables lors d'élections et de référendums municipaux adopté par le gouvernement du Québec prévoit la tarification du personnel électoral;

CONSIDÉRANT QUE les tarifs prévus pour certaines fonctions sont moindres que le taux général du salaire minimum de 11,25 \$/heure dépendant du nombre d'heures nécessaires à la réalisation de l'activité,

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a le pouvoir d'ajuster à la hausse les tarifs;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Alain Lavoie
Et résolu à l'unanimité des membres présents

Que la rémunération du personnel électoral soit fixée selon le Règlement sur le tarif des rémunérations payables lors d'élections et de référendums municipaux ou le salaire minimum en vigueur, le plus élevé des deux.

Adoptée

2017-10-166

Nomination des procureurs pour l'exercice financier 2018

Il est proposé par Mme Andrée St-Laurent
Et résolu à l'unanimité des membres présents

Que Morency, Société d'avocats, S.E.N.C.R.L. soit nommé procureurs pour l'exercice financier 2018, pour un service de consultation juridique sur la base d'un montant forfaitaire de cinq cent dollars (500 \$), majoré des taxes et des déboursés applicables. Ce forfait comprend toute opinion verbale pour tous les aspects du domaine municipal, incluant le droit du travail, tel qu'entendu avec Me Philippe Asselin, avocat.

Adoptée

2. Sécurité publique

2017-10-167

Deuxième paiement pour les services de la Sûreté du Québec

Il est proposé par Mme Andrée St-Laurent
Et résolu à l'unanimité des membres présents

De procéder au paiement du deuxième versement de la somme payable pour l'année 2017 pour les services de la Sûreté du Québec. Le montant de ce deuxième versement est de 49 063 \$ sur un total de 98 127 \$.

Adoptée

2017-10-168

Demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires

Attendu que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

Attendu que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

Attendu qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

Attendu que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

Attendu que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

Attendu que la municipalité de Rivière-à-Pierre désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

Attendu que la municipalité de Rivière-à-Pierre prévoit la formation d'un (1) pompier pour le programme de pompier I et de deux (2) pompiers pour le programme d'officier non urbain au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

Attendu que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Portneuf en conformité avec l'article 6 du Programme;

Il est proposé par M. Patrick Delisle
Et résolu à l'unanimité des membres présents

De présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Portneuf.

Adoptée

3. Transport routier et hygiène du milieu

3.1 Dépôt du *Rapport annuel sur la gestion de l'eau potable 2016*

2017-10-169

Acceptation des travaux subventionnés par le programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal pour l'amélioration des avenues Delisle, des Sables Est et du Centenaire, des rues Beaupré, de l'Église Est, de l'Église Ouest, des Loisirs, du Lac-Vert et Principale (dossier # 00025423-1-34135-03-2017-06-19-3)

Attendu que la municipalité a reçu une subvention de 15 000 \$ du Ministre des Transports (dossier # 00025423-1-34135-03-2017-06-19-3);

Attendu que cette subvention n'est valable que pour la durée de l'exercice financier 2017-2018 pour des travaux terminés au plus tard le 16 février 2018;

Attendu que cette subvention vise l'amélioration du réseau routier municipal;

Il est proposé par M. Alain Lavoie
Et résolu à l'unanimité des membres présents

Que le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les avenues Delisle, des Sables Est et du Centenaire, les rues Beaupré, de l'Église Est, de l'Église Ouest, des Loisirs, du Lac-Vert et Principale pour un montant subventionné de 15 000 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports;

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les avenues Delisle, des Sables Est et du Centenaire, les rues Beaupré, de l'Église Est, de l'Église Ouest, des Loisirs, du Lac-Vert et Principale dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

Adoptée

2017-10-170

Acceptation des travaux subventionnés par le programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal pour l'amélioration des avenues Delisle, des Sables Est et du Centenaire, des rues Beaupré, de l'Église Est, de l'Église Ouest, des Loisirs, du Lac-Vert et Principale (dossier # 00025443-1-34135-03-2017-06-20-11)

Attendu que la municipalité a reçu une subvention de 10 000 \$, échelonnée sur trois années budgétaires, du Ministre des Transports (dossier # 00025443-1-34135-03-2017-06-20-11);

Attendu que le premier versement de 4 000 \$ n'est valable que pour la durée de l'exercice financier 2017-2018 pour des travaux terminés au plus tard le 10 février 2018;

Attendu que cette subvention vise l'amélioration du réseau routier municipal;

Il est proposé par M. Denis Bouchard
Et résolu à l'unanimité des membres présents

Que le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les avenues Delisle, des Sables Est et du Centenaire, les rues Beaupré, de l'Église Est, de l'Église Ouest, des Loisirs, du Lac-Vert et Principale pour un montant subventionné de 4 000 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports;

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les avenues Delisle, des Sables Est et du Centenaire, les rues Beaupré, de l'Église Est, de l'Église Ouest, des Loisirs, du Lac-Vert et Principale dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

Adoptée

2017-10-171

Profilage des accotements et fossés

Il est proposé par Mme Andrée St-Laurent
Et résolu à l'unanimité des membres présents

De défrayer les coûts du profilage des accotements et fossés effectué par Transport Alain Carrier Inc. pour un montant d'environ 12 000 \$, taxes en sus, tel que détaillé sur les factures # 7331, # 7337 et # 7352. Cette dépense sera payée à même le budget en immobilisations 2017. Ces travaux ont été réalisés sur les rues Beaupré, Centenaire, du Lac-Vert, de l'Église Est et des Sables Est.

Adoptée

2017-10-172

Reconstruction du mur de l'avenue des Sables Est – Location de machinerie

Il est proposé par M. Denis Bouchard
Et résolu à l'unanimité des membres présents

De défrayer les coûts pour la location de machinerie dans le cadre des travaux de reconstruction du mur de l'avenue des Sables Est effectués par Transport Alain Carrier Inc. du 19 au 22 septembre 2017 pour un montant d'environ 6 000 \$, taxes en sus, tel que détaillé sur la facture # 7359. Cette dépense sera payée à même le budget en immobilisations 2017.

Adoptée

4. Urbanisme et développement du territoire

2017-10-173

Signature du contrat de travail de l'inspectrice en bâtiment et en environnement

Il est proposé par Mme Andrée St-Laurent
Et résolu à l'unanimité des membres présents

Que le maire procède à la signature du contrat de travail de l'inspectrice en bâtiment et en environnement Mme Lyne Morneau. Ce contrat prend effet le 10 novembre 2017 et est valide pour les années 2018, 2019 et 2020.

Adoptée

2017-10-174

Demande à la Commission de toponymie, chemin du Petit Canot

Tenant compte que ce chemin est connu depuis toujours comme le chemin du Petit Canot et que l'origine de ce nom remonte au temps des bootleggers;

Il est proposé par M. Patrick Delisle
Et résolu à l'unanimité des membres présents

Que le conseil de la Municipalité de Rivière-à-Pierre demande à la Commission de toponymie d'officialiser la nouvelle désignation, comme suit : (voir croquis ci-joint)

Nouvelle désignation

À partir de la rue du Lac-Vert de l'est à l'ouest; ce chemin, qui longe en partie le chemin de la Tourbière, sera considéré comme chemin privé et se nommera « chemin du Petit Canot ».

Adoptée

2017-10-175

Adoption du budget révisé 2017 de l'Office Municipal d'Habitation

Il est proposé par Mme Andrée St-Laurent
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'approuver le budget révisé 2017 de l'Office Municipal d'Habitation de Rivière-à-Pierre. La part de la municipalité passe de 2 081 \$ à 2 459 \$.

Adoptée

5. Loisirs et services à la collectivité

2017-10-176

Programme d'acquisition de système d'alerte médicale

Tenant compte que la Municipalité de Rivière-à-Pierre, dans le cadre de sa *Politique familiale municipale* et en tant que *Municipalité amie des aînés*, désire soutenir les personnes âgées vivant seules;

Tenant compte qu'à cet effet la Municipalité de Rivière-à-Pierre désire établir, en partenariat avec le Club FADOQ du Bel Âge de Rivière-à-Pierre, un programme d'acquisition de système d'alerte médicale;

Il est proposé par M. Denis Bouchard
Et résolu à l'unanimité des membres présents

Que la Municipalité de Rivière-à-Pierre crée un programme d'acquisition de système d'alerte médicale et y consacre un montant de 1000 \$ à raison de 100 \$ par participant;

Que les modalités de participation au programme soient les suivantes, et ce jusqu'à l'épuisement de la somme de 1000 \$:

- 1) Toute personne âgée de 70 ans et plus et vivant seule peut participer;
- 2) Présentation par le participant d'une preuve d'achat ou de location d'un système d'alerte médicale (bracelet, pendentif ou autre système) au Club FADOQ du Bel Âge de Rivière-à-Pierre;
- 3) Transmission de cette preuve d'achat à la municipalité qui versera un montant de 100 \$ au Club FADOQ du Bel Âge de Rivière-à-Pierre;
- 4) Versement d'un montant de 100 \$ par le Club FADOQ du Bel Âge de Rivière-à-Pierre au participant.

Cette résolution abroge la résolution # 2017-06-111.

Adoptée

2017-10-177

Don de 200,00 \$ à la Fabrique de Rivière-à-Pierre dans le cadre du 46^e Festival du Chasseur

Il est proposé par M. Alain Lavoie
Et résolu à l'unanimité des membres présents

De verser 200,00 \$ à la Fabrique de Rivière-à-Pierre dans le cadre du 46^e Festival du Chasseur.

Adoptée

2017-10-178

Soutien à la campagne Québec Ville en rose

Il est proposé par Mme Andrée St-Laurent
Et résolu à l'unanimité des membres présents

De verser 100,00 \$ à la Fondation CHU de Québec dans le cadre de la campagne Québec Ville en rose.

Adoptée

6. Périodes de questions

7. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Mme Andrée St-Laurent de lever la présente séance. La séance est levée par monsieur le maire à 19h55.

Jean Mainguy, maire

Pascale Bonin, directrice générale
& secrétaire-trésorière